



JEAN-PIERRE VUILLEMIN

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU
ET LA MISSION CONFIEE PAR LE SAINT-PÈRE,

ÉVÊQUE DU MANS

Communiqué concernant l'abbé Bruno DELAROCHE, prêtre du diocèse du Mans

À la suite de signalements et de plaintes diverses, l'abbé Bruno DELAROCHE - qui a notamment été en mission dans le doyenné de Château-du-Loir - a fait l'objet d'un procès près le tribunal correctionnel du Mans. Le 1^{er} février 2024, ce dernier l'a reconnu coupable d'agressions sexuelles sur mineurs et condamné à 36 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire. Il lui est, par ailleurs, interdit d'être en contact avec des jeunes.

À la suite de cette condamnation civile, qui a déjà fait l'objet d'une communication du diocèse du Mans, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi, organisme du Saint-Siège traitant les causes liées aux abus sur mineurs, m'a chargé d'ouvrir une procédure pénale canonique à l'encontre de l'abbé Bruno DELAROCHE.

À la suite de ce procès, un décret conclusif a été signé le 23 juillet 2025. Après examen d'un recours, un nouveau décret, signé le 25 août 2025, a condamné l'abbé Bruno DELAROCHE aux restrictions du ministère et aux mesures suspensives suivantes pendant 10 années :

- Interdiction de toute célébration liturgique publique, sacramentelle ou non, en dehors d'une communauté religieuse où il pourra être affecté par l'évêque du Mans.
- Le sacrement de réconciliation et le sacrement des malades pourront être célébrés au service de cette communauté religieuse et seulement dans ce cadre.
- Aucune tâche pastorale en dehors de celles qui seront confiées strictement et expressément par l'évêque du Mans.

- Interdiction de participer aux célébrations liturgiques, même parmi les fidèles, dans les lieux où il a exercé un ministère presbytéral. En revanche, possibilité de participer, et seulement dans la foule, aux célébrations de funérailles d'amis ou de parents, en dehors des paroisses où il a été en mission pastorale.
- Il ne sera pas invité à participer aux messes chrismales.
- Interdiction d'entrer en contact avec les victimes plaignantes au procès civil.
- La plus grande discrétion lors des séjours dans la maison familiale de la Chartre-sur-le-Loir.

Nous redisons aux victimes de ces abus, ainsi qu'à leurs proches et à tous ceux qui souffrent de ces situations, que nous faisons tout pour favoriser la prévention contre toute forme d'abus dans l'Église et que nous restons déterminés à servir la vérité et la justice.

La cellule d'accueil et d'écoute est disponible pour toute personne qui souhaite s'exprimer, à l'adresse suivante : sarthe.catholique.fr/cellule-d-ecoute-des-victimes/

Fait au Mans, le 02/12/2025

✘ Jean-Pierre Vuillemin
Évêque du Mans

A handwritten signature in blue ink that reads "+ Jean-Pierre Vuillemin". The signature is written in a cursive style with a small cross at the beginning.